



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Masques : pharmaciens et préparateurs en pharmacie

Question écrite n° 28138

Texte de la question

M. Nicolas Forissier attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la nécessité pour les pharmaciens et les préparateurs en pharmacie de pouvoir bénéficier d'un nombre suffisant de masques. En effet, ils font partie des professionnels de santé qui sont en première ligne pour assurer la continuité des soins, dans cette période de crise sanitaire. C'est pourquoi il lui paraît essentiel que des masques en nombre suffisant leur soient fournis régulièrement, et ce sur l'ensemble du territoire français, afin d'assurer la sécurité des pharmaciens et préparateurs ainsi que celle des citoyens se rendant au sein de leurs officines. Bien que M. le ministre ait annoncé officiellement sa volonté de répondre à ce besoin urgent des professionnels de santé dès le début du mois de mars 2020, il lui demande quelles sont les mesures prévues afin que les pharmaciens et préparateurs en pharmacie bénéficient réellement d'une quantité de masques chaque jour suffisante, soit, au minimum, 18 masques chirurgicaux par semaine et par professionnel.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Forissier](#)

Circonscription : Indre (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28138

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 avril 2020](#), page 2598

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)